

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023
LL/NC**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20230629-23_087-DE

**Objet : Tarifs 2024 Occupation du domaine public
N° : DCM2023/087**

PUBLIÉE LE : 04/07/23

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 26 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 19 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Florent CARÉ, Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN
Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs :

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART
Claude LAURENT qui donne pouvoir à Florent CARÉ
Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY
Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT
Jean-Benoît JANNOT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE
Olivier LEMOINE qui donne pouvoir à Gérald CAHU

ÉTAIT EXCUSÉE :

Annette DABIT

Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absent : 1 – Pouvoirs : 11 - Votants : 28

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoyant l'instauration d'une redevance obligatoire pour toute occupation du domaine public ;

Vu la délibération du lundi 12 septembre 2022 N° DCM2022/115BIS révisant les tarifs d'occupation du domaine public ;

Considérant qu'il y a d'adapter le tarif d'occupation du domaine public au prorata de la durée d'utilisation dans le cadre d'une ouverture d'un nouvel établissement ;

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 0 % à 4,5 % (tarif arrondi à 0,05€)

1) Droit de place des animations foraines lors des foires de printemps et d'automne pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024 (arrondi)
Coût du m ²	1,35€	1,41€	1,40€
Minimum de perception par métier	24€	25,08€	25,10€
Distributeur ou jeu dont la surface au sol n'excède pas 1 m ²	10,85€	11,33€	11,35€
Coût du m ² au delà des 50 premiers m ²	0,70€	0,73€	0,75€

2) Droit de place de la fête patronale pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Proposition nouveaux tarifs	Tarifs 2024 (arrondi)
Coût du m ²	2,55€	1,27 €	1,30 €
Minimum de perception par métier	47,60€	23,80 €	23,80 €
Distributeur ou jeu dont la surface au sol n'excède pas	25,40€	12,70 €	12,70 €

1 m ²			
Coût du m ² au delà des 50 premiers m ²	1,35€		
Forfait/forain Ramassage des déchets ménagers	13,20€	13,72€	13,75

3) Droit de place du marché hebdomadaire pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation 0 %	Tarifs 2024
Coût du mètre linéaire	1 €		1 €
Minimum de perception par encaissement	5 €		5 €
Branchement électrique	1,40 €		1,40 €
Décembre – Janvier - Février coût en MI – demi tarif	0,50 €		0,50 €
Minimum de perception par encaissement – demi tarif	2,5€		2,5€
Branchement électrique – demi tarif	0,70 €		0,70 €

4) Droit de place du marché du mercredi pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarif 2023	Augmentation 0 %	Tarifs 2024
Coût du mètre linéaire	0,80 €		0,80 €
Minimum de perception par encaissement	4 €		4 €
Branchement électrique	1,45 €		1,45 €

5) Droit de place des cirques, théâtres, expositions de véhicules, emplacement de vente pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
Cirques et théâtre			
Petits établissements	43,85 €	45,82€	45,80€
Établissements moyens	80,10 €	83,70€	83,70€
Exposition de véhicules (Montant par véhicule et par demi-journée)	9,10 €	9,50€	9,50€
Vente occasionnelle	21,15 €	22,10€	22,10€
Emplacement de vente (food truck) – (tarif pour ½ journée occupée par semaine) – redevance annuelle payable par semestre	304,70 €	318,41€	318,40€

6) Droit de place emplacement vente occasionnelle de fleurs et outils et matériels de bricolage et jardinage pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
Vente occasionnelle de fleurs (redevance par jour pour un droit de place)	52,00 €	54,34€	54,35 €
Vente occasionnelle d'outils et matériels de bricolage et jardinage (redevance pour une demi journée)	52,00 €	54,34€	54,35€

7) Redevance pour occupation du domaine communal en vertu d'une autorisation spéciale pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Identité des redevables	Date de délibération	Tarifs 2023	Augmentation 4,5 %	Tarifs 2024
Maintien d'un trottoir sur emplacement frappé d'alignement rue de Breuil	Mme OLERON Marine, 91 ter Bld Pontoise 95530 La Frette Sur Seine	30/01/1957	24,55€	25,65 €	25,65 €

8) Redevance pour l'autorisation de stationnement des taxis pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation	Tarifs 2024
Droit de stationnement par an et par véhicule (sur autorisation)	161,10€	168,35€	168,35 €

9) Droit de place branchement électrique forain place Charles De Gaulle pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation	Tarifs 2024
		4,5 %	
Branchement électrique forain place Charles De Gaulle pour un week-end d'utilisation	152,40 €	159,25€	159,25 €

10) Redevance d'occupation du domaine public pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2022	Augmentation	Tarifs 2023
		4,5 %	
Occupation des trottoirs au m ² (terrasses, éventaires)	9,15€	9,56€	9,55 €
Minimum de perception par encaissement (équivalent à 2m ²)	18,30 €	19,12	19,10 €

11) Redevance pour les terrasses de bars et restaurants pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

	Tarifs 2023	Augmentation	Tarifs 2024
		4,5 %	
a) Tarifs extensions des terrasses de café au m ² (emprise sur la chaussée)	20,85 €	21,78€	21,80 €
b) Terrasses fermées type Point Central	64,70 €	67,61€	67,60 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** l'augmentation des tarifs de 0 % à 4,5 % (tarif arrondi à 0,05€) conformément au tableau présenté ci-dessus ainsi que les dates de mise en oeuvre.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** l'augmentation des tarifs de 0 % à 4,5 % (tarif arrondi à 0,05€) conformément au tableau présenté ci-dessus ainsi que les dates de mise en oeuvre.

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification